

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées                    |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents  | <input checked="" type="checkbox"/> Continuous pagination/<br>Pagination continue                                  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure  | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/<br>Comprend un (des) index  |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear<br>within the text. Whenever possible, these have<br>been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | Title on header taken from: /<br>Le titre de l'en-tête provient:   |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /<br>Commentaires supplémentaires:   | <input type="checkbox"/> Title page of issue/<br>Page de titre de la livraison                                     |
|  | <input type="checkbox"/> Caption of issue/<br>Titre de départ de la livraison                                      |
|  | <input type="checkbox"/> Masthead/<br>Générique (périodiques) de la livraison                                      |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA  
SEMAINE RELIGIEUSE  
DE  
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Propriétaire-Rédacteur: M. l'abbé D. GOSSELIN  
CURÉ DU CAP-SANTÉ

PRIX DE L'ABONNÉMENT:

Une piastre par an, payable d'avance, le numéro 2 cts

QUÉBEC:

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1890

## SOMMAIRE :

Mgr Blais, 531.—Allocution pour la cinquantaine d'un mariage, 531.—Le Frère Louis, 532.—Chronique de la *Semaine Religieuse*, 536.—Lorette et la Sainte maison, 541.—

## FÊTES DE LA SEMAINE.

Lundi,	21 avril	—S. Anselme.
Mardi,	22 "	—SS. Soter et Caius.
Mercredi,	23 "	—S. George.
Jouidi,	24 "	—S. Fidèle de Sigmaringin.
Vendredi,	25 "	—St. Maro. Proc. et Messes des Rogations.
Samedi,	26 "	—SS. Clet et Marcellin.
Dimanche,	27 "	—Patronage de S. Joseph.

## OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

<b>BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC.</b> Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 7 h.	<b>CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE</b> Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.
<b>EGLISE DE LA BASSE-VILLE.</b> Messes basses le dimanche à 6.20 h., 7 h.—Salut, 7 h.	<b>EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.</b> Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archieconfrérie à 7 h.
<b>EGLISE SAINT-ROCH,</b> Messes basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 heures.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.	<b>EGLISE SAINT.SAUVEUR.</b> Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archieconfrérie à 7 h.
<b>CONGRÉGATION DE SAINT-ROCH.</b> Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 4 h.	<b>CHAPELLE N.-D. DE LOURDES,</b> Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

## TABLEAU DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	21 avril	—S. Antonin.
Mercredi,	23 "	—Convent de St. Michel.
Vendredi,	25 "	—S. Hénédié.
Dimanche,	27 "	—Château Richer.

## OFFICES EXTRAORDINAIRES.

Annonce de la Saint-Marco et du Patronage de Saint-Joseph.

## AVIS.

Bureau de la *Semaine Religieuse* de Québec, Cap-Saint, comté de Portneuf.  
Toute personne qui recrate cinq abonnements a droit à un abonnement gratis.  
On ne s'abonne pas pour moins d'un an. Les abonnés en retard sont priés de faire remise au plus tôt. On peut se procurer la série complète de la *Semaine Religieuse* pour l'année 1889, moyennant une piastre. Sur demande, la *Semaine Religieuse* recommandera aux priées les parents défunts de ses abonnés.

LA  
SEMAINE RELIGIEUSE  
DE QUÉBEC

---

---

Mgr BLAIS

---

La cérémonie du Sacre de Sa Grandeur Mgr Blais, Evêque élu de Germanicopolis, aura lieu, dans la Basilique de Notre-Dame de Québec, le 18 mai prochain.

---

Allocution pour la Cinquantaine d'un mariage

---

1<sup>o</sup> Sentiments de reconnaissance. Au jour de la bénédiction nuptiale, le prêtre adresse à Dieu cette prière : " Que les deux époux voient les enfants de leurs enfants, et qu'ils parviennent à une vieillesse désirée." Ce vœu de l'Eglise est assez rarement exaucé. La vie est si fragile; le chef de la famille doit se livrer à tant de travaux qui épuisent sa santé, et la mère est exposée à tant d'épreuves et de sacrifices, que la cérémonie qui nous réunit aujourd'hui est une heureuse exception.

Lorsqu'un couple vénérable, riche de mérites et de vertus, peut célébrer son demi-siècle d'union conjugale, il doit le faire comme aujourd'hui dans les sentiments d'une pieuse reconnaissance. Les parents et les amis doivent s'unir à ce concert d'actions de grâces, et de plus remercier le ciel de l'édifiant spectacle qu'offrent deux cœurs chrétiens renouvelant leurs premiers serments. Tous doivent laisser échapper de leurs bœurs les paroles : Grâces en soient rendues à Dieu.

2<sup>o</sup> Eloges des époux. C'est aux époux, objets de cette fête, que peuvent s'appliquer les paroles de l'Evangile : *erant autem justi ante Deum*, tous deux justes devant Dieu, ils marchaient dans les commandements du Seigneur, *incedentes in omnibus*

*mandatis Domini, sine querela.* Ils étaient le modèle des ménages chrétiens, et peuvent être proposés à l'admiration et à l'imitation de toutes les familles. Et ce précieux trésor d'honneur, de vertu, de piété et de bienfaisance est un héritage des ancêtres que les héros de cette journée ont fait fructifier au centuple. Justes devant Dieu et devant les hommes, voilà leur gloire et leur félicité, ce qui fait leur consolation aujourd'hui plus que jamais. Ils ont compris ce qui devait faire leur bonheur et celui de leur famille ; ils ont élevé leurs enfants en véritables chrétiens, et commencent à recevoir, même sur la terre, une partie de la récompense due à leur vie de sacrifices et d'abnégation *Sic Benedicetur homo qui timet Dominum.*

30 Vœux et souhaits. Puissiez-vous vivre de longs jours encore, et continuer avec une nouvelle abondance de grâces divines la même vie chrétienne et heureuse—prélude de votre bonheur dans l'éternité.

#### LE FRÈRE LOUIS

“ Les Jésuites et les Récollets mourront  
chez eux, mais n'auront pas de  
successeurs. ”

(Règlement de la Cou d'Angleterre.)

(Suite et fin.)

Des quinze Frères qui étaient au monastère de Québec, lors de l'incendie, six seulement sont connus, savoir :

1<sup>o</sup> Le Frère Lyonnais (Pierre-Jacques Bossu dit Lyonnais), dont parle M. de Gaspé, qui fut ordonné prêtre le 20 août 1797, demeura au Séminaire de Québec, mourut le 17 août 1803, à l'Hôpital-Général, à l'âge de 32 ans et demi, et fut enterré dans le cimetière de ce monastère.

2<sup>o</sup> Les Frères Bernardin et Bernard, dont parle M. Thompson dans la lettre ci-dessus citée, et dans laquelle il dit aussi qu'un de ces quinze Frères, qu'il ne nomme pas, devint navigateur entre Québec et Montréal.

3 Le Frère Paul (né Thomas Fournier), longtemps portier et sacristain à l'évêché de Montréal et chez les Sulpiciens.

4<sup>o</sup> Le Frère Marc (né Contant et oncle maternel de M. Fortier mort curé de Nicolet), qui s'établit à Saint-Thomas de Montmagny où il fit l'école pendant longtemps et pratiqua le métier d'horloger jusqu'à sa mort.

50 Enfin le Frère Louis dont il est surtout question dans cet écrit.

Quant au Père Félix Beroy, leur Supérieur, il alla se réfugier, dit M. Thompson, " dans une maison retirée dans la rue St Louis, ayant appartenu à M. François Duval, alors clerc du marché de la Haute-Ville " où il est mort le 18 mai 1800, à l'âge de 80 ans. Il fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié de la Basilique de Québec.

Le Père Beroy " recevait du gouvernement anglais un traitement de cinq cents louis, dit M. de Gaspé; aussi avait-il ses appartements séparés où il recevait ses amis, donnait des diners aux gouverneurs, voire même au Duc de Trent. " C'était un homme de beaucoup d'esprit, mais il était fils d'un officier de l'armée régulière et avait été aumônier d'un régiment; il y avait contracté " des goûts et des allures tant soit peu soldatesques " qui ne cadraient pas toujours avec l'habit de St François qu'il portait. Il passait pour grand prédicateur et il était, dit M. Proulx, souvent invité par M. Bailly de Messein à prêcher dans la paroisse de la Pointe aux Trembles de Portneuf, dont cet évêque était curé.

Il y avait de plus dans le pays, lors de l'incendie du monastère de Québec, quatre autres Pères Récollets employés dans le monastère et qui, par conséquent, étant curés ou bénéficiaires ne reçurent pas de pensions du gouvernement, comme le Père Beroy. Ces Pères étaient: Claude Carpentier, mort-curé de Verchères le 2 nov. 1798;—Léger Veysièrè, (Frère Emmanuel) décédé aux Trois-Rivières le 26 mai 1800;—J. B. Pétrimoult, (Frère Dominique) mort le 3 juin 1799;—Théophile Ducaat, (Frère Chrysostôme) mort le 14 octobre 1804 à St Michel d'Yamaska.

Outre ces quatre Pères, il y avait encore le Père Louis (Jean Demers, oncle du Grand-Vicaire Jérôme Demers) Supérieur des Récollets à Montréal, et qui demeura gardien de leur résidence et de leur chapelle jusqu'à sa mort, à l'Hôpital-Général de Montréal, le 2 septembre 1813, à l'âge de 81 ans et 8 mois. Ce fut le dernier prêtre survivant de son ordre en Canada.

Huit jours après l'incendie du monastère, c-à-d. le 14 septembre 1796, Mgr Hubert donna une ordonnance réglant la sécularisation des Frères Récollets, en conformité d'un décret de la Propagande du 17 sept. 1792, approuvé par le Pape Pie VI. Ce décret avait été émis à la demande de Mgr Hubert qui, prévoyant la nécessité de séculariser prochainement cet ordre religieux en Canada, avait écrit une première lettre à ce sujet au Cardinal Antonelli, Préfet de la Propagande, le 8 nov. 1790, et une seconde le 25 nov. 1791.

Par cette ordonnance du 14 sept. 1796, Mgr Hubert régla et ordonna ce qui suit :

1o Les Frères Récollets, tant clercs que laïques, qui ont fait profession dans ce diocèse depuis l'année 1784, sont et demeureront dès ce moment dispensés des observances conventuelles ; nous les déclarons libres de vivre séparément et dans le siècle. laissant néanmoins à ceux d'entre eux qui le désireraient la liberté de demeurer dans leur maison de Montréal, auquel cas ceux-là seraient tenus aux mêmes observances que si le décret de sécularisation n'avait pas eu lieu, et ce tant que les dits religieux resteraient dans la dite maison.

2o Ceux qui préféreront vivre dans le siècle seront néanmoins obligés à l'observation stricte des règles suivantes relatives à leurs vœux : Ils observeront le vœu de chasteté dont ils ne sont aucunement dispensés par les présentes.

Quant à la pauvreté et à l'obéissance monastique, qu'ils ne pourront plus garder à la rigueur, ils en retiendront au moins l'esprit, et pour s'y maintenir, en ce qui regarde la pauvreté, ils ne pourront acquérir aucun bien-fonds, ni disposer du fruit de leurs épargnes, par donation ou testament, sans notre permission expresse. En ce qui touche l'obéissance, ils nous demeureront spécialement et directement soumis, en sorte qu'ils ne puissent changer de domicile fixe, de profession, ni de coutumes sans notre agrément ou celui de quelqu'un de nos Grands Vicaires.

Ils observeront à l'égard de nos successeurs Evêques la même dépendance que par rapport à nous.

3o Nous laissons aux dits Frères, ainsi sécularisés et demeurant dans le monde, la liberté entière de quitter ou de retenir l'habit religieux, en leur observant : 1o que ceux d'entre eux qui auront une fois quitté l'habit religieux ne pourront plus le reprendre ; 2o que ceux qui le quitteront seront obligés d'en conserver, par-dessous, une petite partie pour se rappeler leur ancien état ; 3o que nous nous réservons d'interdire l'habit monastique (ce qu'à Dieu ne plaise) à ceux d'entre eux qui le déshonoreraient par leur conduite."

Tous se conformèrent à cette ordonnance en bons religieux, et vécurent, autant qu'ils le purent, en véritables enfants de St François ; mais trois seulement gardèrent l'habit de leur ordre. Ce furent le Frère Paul, qui se retira à Montréal ; le Frère Marc, qui s'établit à St Thomas de Montmagny ; et le Frère Louis, qui alla demeurer avec son neveu, Louis Bonami, à St Roch, dans la rue St Vallier, où pendant cinquante deux ans il mena la vie la plus édifiante et la plus exemplaire.

Persuadé de la vérité de ce que dit l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ : " Il est plus aisé de demeurer caché dans une retraite que de se bien garder lorsqu'on se produit au dehors," il mena ainsi, pendant plus d'un demi siècle, la vie humble d'un ermite, sous le regard de Dieu, auquel il avait voué son existence et de qui seul il attendait la récompense des vertus qu'il pratiquait dans le secret. Il ne sortait de sa demeure que pour accomplir ses devoirs de religion, pour faire des actions inspirées par la charité ou des visites commandées par la reconnaissance ou les bienséances de la vie chrétienne.

Pendant les cinquante deux années de sa vie, écoulées depuis l'incendie du monastère, jusqu'à sa mort, le Frère Louis demeura presque toujours seul dans une partie de la maison qu'il avait acquise et dont l'autre partie était occupée par son neveu. Il prenait lui-même soin de son ménage, faisait son lit, balayait ses planchers, chauffait son poêle en hiver et tenait tout dans une propreté et un ordre parfait. Quant à ses repas ils lui étaient apportés tout préparés par son neveu et son épouse, dont les appartements communiquaient à l'intérieur avec les siens.

Lorsqu'il sortait de sa maison il portait toujours l'habit de Récollet, et il ne le quittait dans sa demeure que lorsqu'il était seul et occupé à quelque ouvrage manuel à l'intérieur ou dans son jardin. Le costume consistait en une soutane de drap noir, faite à peu près comme les soutanes des Jésuites, mais ayant de plus le capuchon légendaire y attenant. La couleur des soutanes des religieux de l'ordre de St François est celle que l'on appelle couleur de café, mais il est probable que les draps de cette couleur étant alors fort rares, le bon frère Louis fut obligé de porter une soutane de drap noir. Dans tous les cas il la tenait toujours dans une grande propreté. Un cordon bleu, auquel était suspendu un grand chapelet à gros grains, lui servait de ceinture. Lorsqu'il sortait dans les rues, il portait de plus un manteau de drap noir dont le collet passait sous le capuchon de sa soutane. Il ne portait point de chapeau en été, mais il avait la tête couverte d'une calotte seulement. Dans l'hiver il portait un casque plus remarquable par son ampleur que par la richesse de la fourrure.

On dit en proverbe que ce n'est pas l'habit qui fait le moine, c'est vrai ; mais il faut bien avouer cependant que toujours l'habit ecclésiastique ou religieux commande le respect pour celui qui le porte, parcequ'il est le signe extérieur de l'"homme de Dieu qui doit être parfait et disposé à toutes sortes de bonnes œuvres," dit St Paul (2 Tim. 3-17). Les grandes vertus, en effet, et les grands sacrifices ne sont-ils pas le partage surtout de ceux qui portent



cet habit ou ont droit de le porter ? Qu'on en juge par les personnes des deux sexes qui, sous l'habit religieux, consacrent leur vie tout entière au service de Dieu et à " toutes sortes de bonnes œuvres."

D'après cette manière de voir et de juger, on comprend pourquoi le Frère Louis était si respectable et si respecté avec son habit de Récollet. Il était presque octogénaire lorsque je l'ai connu, c'est-à-dire de 1835 à sa mort, et bien des fois je l'ai vu passer dans les rues, ou dans les corridors du Séminaire, marchant courbé et appuyé sur une grande canne à pommeau d'argent qu'il tenait par les deux tiers de sa hauteur. C'était dans le temps un vieillard vénérable et vénéré de tous, non seulement à cause de l'habit qu'il portait et qui rappelait les premiers missionnaires du pays, mais à cause de ses vertus et de la belle couronne de cheveux blancs qui excédait la calotte dont sa tête était couverte. Chacun saluait avec respect ce bon Frère Louis, au teint jaune et basané, aux yeux noirs et vifs, au regard spirituel et intelligent, qui, toujours appuyé de la main droite sur son bâton de vieillesse, rendait de la main gauche un salut gracieux accompagné d'un aimable sourire. On était content de le rencontrer. La vue de ce religieux, à la fois si austère et si bon et, en apparence, si heureux, portait à l'amour de la vertu et était propre à faire renaître ou à entretenir dans le cœur les pensées de l'éternité.

L'ABBÉ CHS TRUDELLER.

#### Chronique de la " Semaine Religieuse "

S. S. Léon XIII a pu supporter facilement les fatigues occasionnées par les fêtes du deux et du trois de Mars, anniversaires de sa naissance et de son couronnement. En réponse à l'adresse qui lui a été présentée par le Sacré-Collège, le premier jour, il a rappelé que le retour aux principes chrétiens qu'il ne cesserait de proclamer jusqu'à la fin, pouvait seul sauver le monde. Le second jour, il a officié solennellement dans la chapelle Sixtine, en présence d'un grand nombre de cardinaux, d'archevêques et d'évêques actuellement à Rome, des Prélats de la Maison Papale et d'environ 300 membres de l'aristocratie romaine.

A l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, Léon XIII n'a pas reçu moins de 8000 télégrammes, venant des souverains et d'un certain nombre d'évêques, de prélats et de laïques catholiques. Ces fêtes ont été en même temps la fête des pauvres, car, suivant

son habitude, le Saint-Père a fait distribuer une somme importante parmi les pauvres de Rome.

Le jour anniversaire de son couronnement, le Saint-Père a reçu du chanoine de la cathédrale de Sarno un don en argent assez considérable, offert tous les ans, à la suggestion de ce dernier, par les différents chapitres de l'Italie. La semaine suivante, Léon XIII a reçu les évêques italiens parmi lesquels plusieurs n'ont encore pu prendre possession de leurs sièges, parce que le gouvernement leur a refusé l'*exequatur*. Il espère toujours donner une solution à cet imbroglio qui ne manque pas d'être très intéressant.

L'Archevêque de Saragosse vient de recevoir un bref du Saint-Siège, au sujet du second congrès catholique espagnol, qui aura lieu en mai prochain. Dans ce bref, le Saint-Père manifesta sa ferme espérance que ce second congrès ne le cédera pas en importance à celui qui a eu lieu, l'année dernière, à Madrid. Il termine en recommandant encore l'union et la concorde, dans l'intérêt commun de la sainte Église, l'abandon pur et simple de toute querelle stérile et inutile.

L'établissement de la hiérarchie catholique au Japon est maintenant un fait accompli. Léon XIII a profité du concile national des missionnaires de ce pays, pour s'entendre à ce sujet avec le gouvernement japonais. Il y aura un métropolitain à Tokio avec quatre évêques suffragants.

En réponse aux journaux qui publient le prospectus d'une banque se vantant d'avoir l'approbation du Pape, le *Moniteur de Rome* écrit ce qui suit : " Le Saint-Siège, on le sait, a une mission trop élevée pour prêter l'appui de sa haute autorité à des entreprises et des spéculations financières, quelles qu'elles soient. La malignité seule peut inventer de pareilles accusations."

L'épiscopat autrichien, par l'organe du cardinal Schœrnborn, s'est mis, comme on le sait, à la tête du mouvement qui a pour objectif le rétablissement des écoles chrétiennes. C'est là un des actes dont l'importance est incontestable, et qui a naturellement eu pour effet de réjouir les catholiques et de faire rugir les Juifs. La lutte sera longue, difficile, et ne peut réussir que si les catholiques n'élisent que des représentants décidés à prendre pour programme la " Déclaration de leurs évêques." Il ne faut rien moins qu'un effort général, une lutte d'ensemble bien organisée et persé-

véralente des catholiques, pour venir à bout du régime scolaire actuel. Pour comprendre la situation, il faut savoir que les catholiques autrichiens sont à la merci du libéralisme sémitique, comme les catholiques français sont sous la domination de la franc-maçonnerie jacobine. En Autriche comme en France, la majorité catholique s'est laissée asservir par une majorité anti-chrétienne qui ne sortira pas de la citadelle sans résistance.

Le principal organe de la franc-maçonnerie, en Allemagne, déclare que l'état des affaires de la secte est alarmant. Tant mieux, si c'est vrai ! Nous regardons la nouvelle comme fondée, car le fait que l'Empereur actuel, contrairement à ses prédécesseurs, n'a jamais voulu faire partie des loges maçonniques, même nominale-ment, n'est pas de nature à favoriser son expansion. Ce jeune monarque entend conserver son indépendance comme homme et comme empereur ; il veut conduire les affaires du pays avec le Parlement et non avec la franc-maçonnerie, dont il ne sera jamais l'instrument. Cet exemple ne peut manquer d'exercer une influence considérable dans le monde officiel, sur les officiers publics, civils et militaires, et même parmi les Princes et les Souverains, et de diminuer le nombre des dupes. Puisse cette organisation infernale qui a amoncelé tant de ruines, qui a fait une guerre si acharnée à l'Eglise, avoir vu ses plus beaux jours ! Puisse l'Encyclique *Humanum genus* lui avoir porté le coup mortel ! On ne peut nier, dans tous les cas, que cet acte de l'Empereur Guillaume ne soit à son honneur.

Quelques détails sur les partis alliés du Centre, qui feront mieux comprendre le rôle prépondérant que ce dernier est appelé à jouer. On compte d'abord les Guelfes, qui représentent la fidélité à la dynastie détrônée en 1866, et rentrent notablement renforcés au Parlement. Les onze Guelfes, tous protestants, resteront régulièrement avec le Centre, parce que ce parti est le seul qui professe les vrais principes conservateurs. Sans faire partie de la fraction du Centre, ils assistent à ses réunions comme *visiteurs*. C'est ainsi que la fraction catholique reprend dans la vie parlementaire le rôle de l'Eglise dans la vie des peuples.

Il faut toutefois excepter la fraction danoise ; mais comme elle est composée d'un seul membre, on la considère avec raison comme une quantité négligeable.

Viennent ensuite les Polonais qui occupent seize sièges. Ce sont naturellement les plus fidèles alliés du Centre ; la défense de leur foi commune est la base de cette alliance, consacrée par une con-

fraternité d'armes d'ancienne date. Quoique constitués en fraction indépendante, ils se rattachent aux catholiques par des liens plus intimes encore que ceux qui unissent les Guelfes au Centre. Il y a enfin les députés Alsaciens-Lorrains dont la majorité votera d'ordinaire avec le Centre. Ce relevé permet de juger des forces dont dispose le parti catholique, et démontre qu'il va désormais falloir compter avec lui, et faire droit à ses revendications, si on veut avoir le bénéfice de son vote.

Quant aux socialistes, ils occupent 38 sièges; mais si le socialisme est dangereux, la présence en Chambre de ces 38 socialistes sera plutôt utile que dangereuse.

Le ministère Bavarois battu dans la Chambre basse, vient de l'être de nouveau dans la Chambre haute. Les catholiques ont maintenu leurs exigences sans vouloir d'aucun compromis, et le ministère acculé au pied du mur, a dû s'exécuter. M. de Lütz avait reconnu la secte des vieux catholiques comme faisant partie de l'Eglise romaine, et par voie de conséquence accordait à ces hérétiques tous les avantages réservés à l'Eglise catholique et à ses ministres. Il vient de donner sa réponse au mémoire de l'épiscopat bavarois; il reconnaît que les vieux-catholiques ont rejeté le dogme de l'infailibilité papale et d'autres dogmes de l'Eglise; en conséquence, il informe le cercle des *vieux*, qu'ils ne seront plus considérés comme membres de l'Eglise catholique. *Ainsi finit la comédie.*

Lord Simmons demeurera-t-il définitivement à Rome, à titre de ministre de la Grande-Bretagne? ou bien le gouvernement anglais enverra-t-il encore un ministre *ad tempus*, pour traiter, le cas échéant, les questions de ce genre? Le point est résolu. Au commencement de mars, M. Fergusson interrogé, aux Communes, par M. Campbell, a déclaré que le gouvernement était décidé, au moins pour le moment, à nommer un ministre nouveau, pour chaque cas particulier.

Tout catholique doit souhaiter à l'Irlande de conquérir le *Home rule*, car la conservation de sa foi en dépend. En Irlande, une école catholique ne peut prétendre aux subsides du gouvernement si, dans les classes, le crucifix brille sur les murs. Il y a cependant des écoles où l'on aime mieux se passer de l'argent gouvernemental que de crucifix. Telle est, à Dublin même, l'école des Sœurs de la Sainte Foi, que Mgr Walsh visitait l'autre jour.

L'éminent prélat a félicité les vaillantes Sœurs de leur zèle et

de leur courage. " C'est une tyrannie et un scandale, a-t-il dit, qu'une législation pareille. " Mgr Walsh a ajouté qu'il aimait beaucoup cette chère école des Sœurs de la Sainte-Foi ; c'était une protestation permanente contre cette tyrannie de la loi. Et il voulait que la protestation se généralisât dans son diocèse.

L'éminent prélat a conclu ainsi :

" J'ai souvent pensé que l'heure doit venir, et peut-être n'est-elle plus bien éloignée, où nous devons arborer le crucifix dans toutes les écoles catholiques de cette cité, et refuser de l'enlever, et laisser tous ces messieurs nous refuser leurs allocutions ; nous verrions ensuite ce qui arriverait. Quand cette mesure devra être prise—si elle doit être prise—l'opinion publique à Dublin, l'opinion catholique aussi bien que l'opinion protestante nous soutiendra. "

L'archidiocèse de New-York vient de perdre un de ses prêtres les plus en vue, l'abbé A. J. Donnelly, curé de l'église Saint-Michel, décédé à l'âge de 70 ans. Il était l'un des vicaires-généraux de Mgr Corrigan, recteur inamovible et membre du bureau des Consultants diocésains. Avant d'entrer dans l'état ecclésiastique, l'abbé Donnelly se livra au commerce pendant plusieurs années, d'abord comme simple commis, et ensuite comme associé de la maison " *Campion et Donnelly*. " C'est ce qui explique l'âge relativement avancé qu'il avait lorsqu'il fut ordonné. Sa prudence et son expérience dans les affaires lui ont permis de rendre d'immenses services dans tous les postes qu'il a occupés.

Le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, a publié dernièrement un ouvrage qui a pour titre : " *Notre héritage chrétien*. " Dans un style élégant et simple, il expose la doctrine du Christianisme et les bienfaits dont il est la source pour les peuples. Ceux qui sont sous l'impression qu'aux Etats-Unis tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, sentiront le besoin de mettre un peu d'eau dans leur vin, s'ils veulent bien parcourir ces pages. Ils y verront que la civilisation américaine est menacée par cinq grands maux : le mormonisme et le divorce, un système d'éducation vicieux, la profanation du dimanche, les fraudes systématiques dans les élections, et la facilité avec laquelle les criminels échappent à l'exécution de la loi. Le divorce surtout fait des ravages terribles. Il y a plus de vingt-deux cas de divorce reconnus dans les différents Etats, et la plupart de ces causes sont frivoles. De 1867 à 1886, le nombre de divorces s'est élevé de 8,337 à 25,535.

Le Brésil marche complètement sous la houlette maçonnique ; aussi, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et la neutralité scolaire ont été proclamés. En conséquence, les traitements des ministres du culte catholique seront supprimés par extinction ; des pénalités sont portées contre tout instituteur ou professeur qui essaiera d'inculquer à ses élèves une idée religieuse *quelconque* : les emblèmes religieux tels que cadres, crucifix, etc., sont bannis des locaux scolaires. Ces mesures maçonniques sont datées du 5 février.

Deux faits consolants pour terminer : Le Cardinal Lavigerie a fait savoir au Vatican que le roi d'Uganda, rentré dans son pays, après avoir expulsé les Arabes musulmans, vient de se convertir au Catholicisme. Il y a là 30 millions d'âmes à conquérir à la vraie Foi.

L'autre nouvelle arrive du Bengale. Les prodiges de conversion opérés par S. François Xavier, se renouvellent dans cette partie de l'Inde. C'est par centaines de milliers que se comptent les néophytes !! Le mouvement est tel, que dans quelques années, le diocèse de Calcutta, avec ses millions d'habitants, sera en entier catholique. Et ce sont des Jésuites belges qui servent d'instrument au bon Dieu, pour opérer ces grandes choses !

## LORETTE ET LA SAINTE MAISON

### INTÉRIEUR DE LA SAINTE MAISON

(Suite)

80 Planches de bois fixées contre le mur et sciées plus tard. Avec celles du côté opposé, elles divisaient la Sainte Maison en deux chambrettes.

90 Peintures faites à Nazareth. On voit de ce côté un boulet de canon dont fut miraculeusement préservé Jules II à Mirandole, par l'intercession de la T. S. Vierge.

*Mur Occidental.* 10 Croix grecque avec l'image du Divin Crucifié, peinte par St Luc, sur une toile qui enveloppe la Croix. Cette Croix, qu'on avait voulu placer en dehors de la Sainte Maison, dans une vaste chapelle de la Basilique, s'en est revenue d'elle-même par 3 fois reprendre sa place au-dessus de la fenêtre de la Sancta Casa, à l'intérieur. On l'y a laissée ; seulement on l'a placée dans un riche cadre doré.

2o Fenêtre unique de la Sainte Maison. Elle se trouve en face de la porte de la Basilique.

*Mur Oriental.* 1o La Sainte Image de la B. V. Marie, en cèdre du Liban, complètement intacto.

2o La Sainte Cheminée qui servait à préparer la pauvre nourriture de Jésus, Marie et Joseph.

3o Armoire où l'on conserve un habit de la B. V. Marie, ainsi que la Sainte Ecuelle ornée d'un cercle d'or par la munificence du cardinal Gomez. Deux autres Saintes Ecuelles se conservent dans la Sainte Armoire.

La Sainte Ecuelle est en terre cuite, mais avec un revêtement en or d'un travail admirable.

Un chanoine de la Basilique en soutane violette, avec rochet, camail et croix pectorale, vint s'offrir aux pèlerins qui se trouvaient à la Sainte Maison ce jour-là, pour nous faire vénérer la Sainte Ecuelle, et bénir nos objets pieux. Nous baisâmes avec respect cette sainte relique, sans manquer aussi de faire bénir chapelets, médailles, croix, etc., dans la Sainte Ecuelle.

Il y avait plusieurs *fac simile* de la Sainte Ecuelle dans la Sainte Maison. Napoléon Ier s'en est emparé au commencement de ce siècle. On cassait ces *fac simile*, en terre cuite, pour avoir le revêtement qui était en or pur et d'une grande valeur artistique.

La véritable sainte Ecuelle a échappé comme par miracle à ce vol sacrilège. Les auges en or pur et massif, que les souverains d'alors donnaient à la Sainte Maison, au baptême de leur premier né, ont aussi été volés par Napoléon. On y a également volé les lampes en or. Aujourd'hui, il n'y a plus que des lampes en cuivre doré. J'en ai compté 40, dont 33 grosses, toujours allumées à l'intérieur de la Sainte Maison.

Les anges qu'on y voit aujourd'hui sont aussi en cuivre doré.

Au milieu de la Sainte Maison se trouve l'Autel de St Pierre Apôtre, renfermé dans l'autel actuel. En ouvrant un guichet on observe que cet autel est composé de pierres taillées.

Une constante tradition veut que cet autel ait été consacré par le Prince des Apôtres et que celui-ci y ait célébré la sainte Messe. Côme II, Grand-Duc de Toscane, le fit orner à l'extérieur de beaucoup d'agates, de lapis et de jaspes fleuris.

— (A suivre.)

**LE CATÉCHISME** des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2<sup>e</sup> page du catéchisme), est la " seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de " Québec, Montréal et Ottawa.

## J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

**SPÉCIALITÉS:** CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.

**NOUVEAUTÉ:** Un monde nouveau, par LUCIEN DARVILLE. réponse à Ed. DRUMOND sur la fin d'un monde.

J. A. LANGLAIS.

MANUFACTURE DE PERSIENNES EN BOIS  
**CHARLAND & Cie.,**  
LAUZON-LÉVIS.

Nous invitons respectueusement le Clergé et les Communautés religieuses à s'adresser à nous quand ils ont besoin de persiennes. Nous fabriquons certainement ce qu'il y a de mieux en ce genre au Canada, comme le prouvent les prix obtenus aux expositions, et comme on peut le constater dans quantité d'églises du Canada et des États-Unis, et par les échantillons que nous envoyons sur demande. Nos remerciements à MM. les curés qui nous ont honoré de leur patronage, avec prière d'une nouvelle commande si leurs églises ne sont pas entièrement pourvues.





## CHEMIN DE FER

### \*\* QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX \*\*

— DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

ALLANT A L'EST. Lisez en descendant.				STATIONS.	ALLANT A L'OUEST.			
Dimanche seulement.		Tous les jours Dim. excepté.			Tous les jours Dim. excepté.		Dimanche seulement.	
Exp.	Exp.	Exp.	Exp.		Exp.	Exp.	Exp.	Exp.
P. M.	A. M.	P. M.	A. M.	Hedleyville	A. M.	A. M.	A. M.	P. M.
6.00	7.45	6.30	7.30	Beauport.	6.30	4.15	7.15	5.15
6.05	7.50	6.35	7.35	Montmorency	6.20	4.05	7.05	5.05
6.20	8.02	6.50	7.47	L'Ange Gardien	6.07	3.50	6.52	4.50
6.35	8.20	7.05	8.05	Chateau Richer	5.50	3.35	6.35	4.35
6.45	8.40	7.25	8.25	Ste-Anne	5.30	3.20	6.15	4.20
7.15	9.00	7.45	8.45		5.15	3.00	6.00	4.00

Lisez en montant  
DES TRAINS SPECIAUX POUR PELERINAGES CIRCULERONT TOUS LES  
DIMANCHES JUSQU'AU 1er OCTOBRE 1889.

DÉPART : Hedleyville 6.00 a.m. ARRIVÉS à Ste-Anne 7.15 a.m.  
 " Ste-Anne 11.30 a.m. " Hedleyville 12.45 p.m.  
 " Hedleyville 1.30 p.m. " Ste-Anne, 2.45 p.m.

Prix du passage aller et retour 1ère classe \$0.85, 2nde classe \$0.60.

Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.

Pour autres informations s'adresser à

G. S. CRESSMAN,

Gérant,

W. R. RUSSELL,

Surintendant.

## VIGNOBLES CANADIENS

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la  
 Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.  
 Pour prix, etc. s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou  
 M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

L'ABBÉ D. GOSSELIN,

PROPRIÉTAIRE-RÉDACTEUR.